OUTRE-MER grandeur Nature



LE GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES ESPÈCES INVASIVES

Placé au carrefour des routes maritimes, le GPMDLR est le seul port de commerce de l'île. Porte d'entrée des marchandises mais aussi d'un certain nombre d'espèces exotiques, la sensibilisation pour prévenir l'introduction de ces espèces est une priorité pour l'établissement.

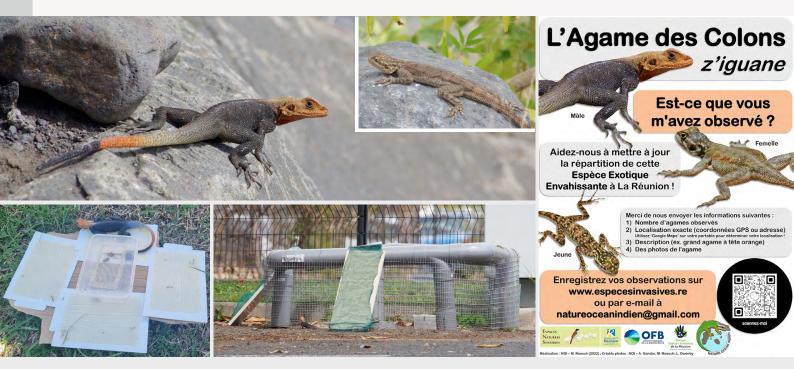
En raison de son positionnement géostratégique, la quasi-totalité des marchandises importées sur l'île de La Réunion, en provenance d'Asie, d'Afrique, d'Europe et du Moyen-Orient transitent par le Grand Port Maritime de La Réunion – ou Port Réunion. Les infrastructures sont de fait le point d'entrée principal pour de nombreuses espèces venant de différents continents, dont certaines particulièrement menaçantes pour la biodiversité de l'île. L'établissement a renouvelé sa volonté de protéger l'environnement et ses richesses dans son projet stratégique 2019-2023, et a intégré dans son volet « biodiversité » la prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et la gestion des espèces invasives.

Cet engagement se traduit notamment par la mise en place d'actions de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes auprès des agents du GPMDLR et usagers portuaires afin de limiter leur introduction sur le territoire, mais aussi par la participation de Port Réunion au Groupe Espèces Invasives Réunion piloté

par la DEAL, et par des actions de suivi et de lutte contre deux espèces préoccupantes, dans l'enceinte du port.

Port Réunion est ainsi particulièrement mobilisé pour participer à la lutte contre un oiseau, le corbeau familier, et un reptile, l'agame des colons. Ces deux espèces font en effet peser des menaces lourdes sur la biodiversité locale en entrant en compétition sur le plan alimentaire, mais aussi de l'habitat, ou en tant que prédateurs directs d'espèces indigènes.

Les actions menées par Port Réunion visent à sensibiliser les acteurs portuaires sur ces espèces invasives. Dans le cadre des travaux d'extension du Port Est en 1995, des mesures compensatoires avaient déjà permis à Port Réunion de financer le suivi sur cinq ans de la colonisation de l'agame des colons à l'échelle de l'île. Ce suivi a permis d'améliorer la connaissance de cette espèce, de suivre sa dissémination et de relayer les informations auprès de l'État et acteurs concernés pour engager des actions de lutte.







Ci-dessus : opération de tir contre des espèces exotiques envahissantes, effectuée à La Réunion par la police de l'environnement de l'OFB, hors enceinte du port. | Corbeau familier observé dans l'embouchure de la rivière des Roches. © Jean-François Cornuaille | OFB



TÉMOIGNAGES

CHLOÉ
BERNET,
CHARGÉE
DE MISSION
DE L'ASSOCIATION
NATURE OCÉAN
INDIFN

JEAN-FRANÇOIS
CORNUAILLE,
TECHNICIEN
CONNAISSANCE
À L'OFFICE
FRANÇAIS DE LA
BIODIVERSITÉ



« L'agame des colons est un lézard assez massif arrivé il y a près de 25 ans à La Réunion, par bateau. Grâce à l'étude de suivi des populations réalisée sur cinq ans par le GPMDLR, nous avons pu améliorer la connaissance de cette espèce invasive et mettre en évidence le fait qu'elle se propage très rapidement et se trouve aujourd'hui sur tout le pourtour de l'île.

Dans la continuité de l'étude, le Grand Port Maritime a souhaité participer à la lutte contre cette espèce afin de limiter sa propagation au maximum. Nous avons ainsi pu tester des méthodes de lutte dans l'enceinte du port, reproductibles en milieu urbain : 37 agames des colons ont été capturés, ce qui a confirmé une très forte présence de l'espèce dans le secteur portuaire. Les connaissances acquises vont par ailleurs alimenter un plan opérationnel de lutte, en cours de rédaction.

Il est malheureusement aujourd'hui impossible d'envisager d'éradiquer l'agame de l'île mais il est encore possible d'éviter qu'il ne se propage davantage, et ne vienne menacer les activités humaines – comme l'apiculture! – ou les espèces locales. »

« Le corbeau familier est une des espèces les plus envahissantes de la planète. À l'île Maurice, la population de corbeaux est par exemple passée d'une centaine d'oiseaux en 1976 à plus de 6000 en 2002!

À La Réunion, l'État est intervenu relativement tôt en publiant dès 2005 un arrêté de destruction de l'espèce, alors qu'elle n'était pas encore installée durablement. Aujourd'hui, on ne compte que quelques corbeaux sur le territoire, il est encore temps d'agir!

C'est pour cela que nous collaborons avec l'ensemble des acteurs concernés, et en particulier avec le Grand Port Maritime de La Réunion, dans le cadre du Plan opérationnel de lutte contre les invasives (POLI). Les objectifs de ce partenariat sont d'une part de pouvoir sensibiliser les agents afin que la présence des corbeaux soit signalée avant qu'ils ne quittent l'enceinte du port. Et d'autre part, d'étudier la mise en place d'une stratégie de détection plus précoce, en amont de l'arrivée des bateaux si cela est possible. C'est un effort continu et permanent, mais l'enjeu est de taille! »